



## Loi EGALIM • Vaisselle à usage unique en plastique

### Date d'application

	Au 1er janvier 2020	Exception si compostage domestique et biosourcées*	Interdiction au 1er janvier 2021. Ecoulement des stocks jusqu'au 3 juillet 2021
Gobelets et verres	Interdiction 100% plastiques et <b>si non emballages</b> Ex : ces produits peuvent être vendus ou mis à disposition pour être remplis sur place (fontaine à eau, bars à smoothies...)	<b>X</b>	Interdiction si composés entièrement ou partiellement de plastique dont la teneur est supérieure à celle autorisée par un arrêté 2 (y compris si emballage)
Assiettes jetables pour la table	Interdiction si composées de 100% plastique et <b>si non emballages</b> Ex : ces produits peuvent être vendus en BtoB s'ils sont utilisés comme emballage - remplis ou conçus pour être remplis (d'aliments ou de boissons) au point de vente-).	<b>X</b>	Interdiction de toutes les assiettes en plastique, y compris celles avec un film plastique et si emballage
Pailles	Interdiction pour celles entièrement ou partiellement composées de plastique et mises à disposition sur le lieu d'utilisation ou celles vendues à l'unité ou en lot (hors briquette) au consommateur final à l'exception des usages médicaux	<b>X</b>	Interdiction de toutes les pailles à l'exception des usages médicaux
Couverts	Interdiction des fourchettes couteaux cuillères et baguettes y compris ceux intégrés dans les emballages Hormis ceux utilisés en pénitencier, santé et transports.	<b>X</b>	Interdiction de toutes les fourchettes, couteaux, cuillères et baguettes y compris ceux utilisés dans les établissements pénitentiaires, les établissements de santé et dans les transports.
Piques à Steak	Interdiction	<b>X</b>	Interdiction
Couvercles à verre jetables	Interdiction des couvercles à verre ou à gobelet en plastique à usage unique, <b>si non emballages</b> . Les couvercles de boisson à emporter considérés comme des emballages ne sont pas concernés par l'échéance du 1er janvier 2020.	<b>X</b>	Interdiction des couvercles à verre ou à gobelet en plastique à usage unique, y compris les couvercles de boisson à emporter
Plateaux-repas, pots à glace saladiers et boîtes	Interdiction de récipients 100% plastique contenant les aliments prêts à être consommés immédiatement, soit sur place, soit à emporter si non emballages.	<b>X</b>	Interdiction de récipients 100% plastique contenant les aliments prêts à être consommés immédiatement, soit sur place, soit à emporter (y compris si emballage)
Bâtonnets mélangeurs pour boissons	Interdiction	<b>X</b>	Interdiction

\* une exemption d'interdiction est prévue pour les produits jetables en plastique biosourcés (dont la teneur biosourcée minimal est de 50% à partir du 1er janvier 2020 et compostables en compostage domestique.